FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.
QUEBEC NATIVE WOMEN INC.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

AMENDEMENT C-31, 40 ANS PLUS TARD : UN PAS VERS LA JUSTICE, MAIS PAS LA FIN DU CHEMIN

Kahnawà:ke, le 17 avril 2025 – Il y a 40 ans, l'amendement C-31 à la *Loi sur les Indiens* a marqué une étape cruciale dans la reconnaissance des droits des femmes autochtones au Canada. Cet amendement a permis à celles qui avaient perdu leur statut après avoir épousé un non-Autochtone de le retrouver, mettant fin à une clause discriminatoire de longue date inscrite dans la législation fédérale.

Aujourd'hui, Femmes Autochtones du Québec (FAQ) tient à souligner cet anniversaire et à rappeler que, malgré cet avancement juridique, le combat pour l'égalité et la pleine reconnaissance des droits des femmes autochtones est toujours d'actualité. L'impact de cette réforme historique a certes permis de corriger une injustice flagrante, mais les effets systémiques de la discrimination continuent d'être ressentis au sein des communautés et plus particulièrement, par les femmes des Premières Nations.

FAQ honore également le travail remarquable des pionnières qui ont porté ce combat bien avant l'adoption de l'amendement C-31. Parmi elles, la militante Mohawk, Mary Two Axe Early, l'une des instigratrice de ce mouvement qui a courageusement dénoncé les injustices et mené une lutte acharnée pour la reconnaissance des droits des femmes autochtones. Son engagement et celui de nombreuses militantes ont permis d'amorcer un changement essentiel, bien que certaines inégalités persistent.

En effet, certaines dispositions de la *Loi sur les Indiens* continuent d'instaurer des discriminations fondées sur le sexe, affectant la transmission du statut et les droits des femmes autochtones et de leur descendance. Il est impératif de poursuivre la mobilisation afin d'éliminer ces barrières et d'assurer une véritable égalité

« Cet amendement a marqué une avancée importante, mais il reste encore du travail à faire pour garantir que les droits des femmes autochtones soient pleinement respectés, sans aucune forme de discrimination. Nous devons et nous allons continuer à nous mobiliser et à sensibiliser nos communautés et la société à ces enjeux afin de bâtir un avenir plus juste et équitable », souligne Marjolaine Étienne, présidente de Femmes Autochtones du Québec.

En ce jour de commémoration, Femmes Autochtones du Québec réaffirme son engagement à poursuivre la sensibilisation, l'éducation et la mobilisation afin d'assurer une véritable équité et un respect inconditionnel des droits des femmes autochtones.

À propos de FAQ

Femmes Autochtones du Québec est une organisation à but non lucratif qui représente, depuis 50 ans, les femmes des Premières Nations du Québec ainsi que les femmes autochtones qui vivent en milieu urbain.

– 30 –

Pour information et demandes d'entrevue
Émilie Deschênes
Responsable des relations médias
873-662-8558
e.deschenes@seize03.ca